



L'intégralité des délibérations du SMICTOM Centre Ouest peuvent être consultées :

- Sur le site internet du syndicat

[www.smictom-centreouest35.fr](http://www.smictom-centreouest35.fr)

- Sur demande à l'accueil, aux jours et horaires d'ouverture au public

*Conformément aux dispositions de l'article R 4211 Du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours pour excès de pouvoir contre les délibérations prises par le comité syndical et par le bureau syndical dans un délais de deux mois à compter de leur publication.*

## Délibération du Bureau Syndical du jeudi 23 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 mars à 09h00, les membres du Bureau, convoqués le mercredi 15 mars 2023, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Hubert GUINARD  
**Etaient présents** : Mme BOUGAULT, Mme BERREE, Mme GUEE, M. GUINARD, M. RONSIN, M. COWET, M. LOHAT, M. LEMAZURIER,  
**Excusés** : M. PERTUISEL, M. ETHORE  
**Assistaient également à la réunion** : M. ZILLIOX Directeur, M. LABBE ( commune de Le Verger)

**Objet** : Porter à connaissance portant sur la modification de géométrie des casiers 1 et 2

Dans le cadre de la réalisation des prochains travaux sur l'ISDND de Point Clos, des réflexions ont été engagées pour optimiser la géométrie des prochaines alvéoles à construire.

Cette modification nécessite notamment de réaliser les études suivantes :

- La réalisation d'un levé topographique complémentaire sur site destiné à compléter les données topographiques existantes
- La réalisation de la conception technique du projet incluant la description des modifications envisagées, les plans projet et les vues 3D associées
  - Les mises à jour d'études techniques impactées par le projet de modification de géométrie : Mise à jour du bilan lixivants ; du bilan biogaz ; du bilan hydrique (eaux pluviales) ;
- La rédaction du projet de porter à connaissance (PAC) incluant notamment l'indication de l'impact des modifications prévues par rapport aux conditions actuellement connues de l'administration.

Le dossier comportera également la mise à jour du dossier de Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) et des garanties financières.

Pour cela, il est proposé de confier une mission spécifique au cabinet BURGEAP .  
Le montant total de la mission qui serait confié à BURGEAP est de 28 740,00 €HT.

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :**

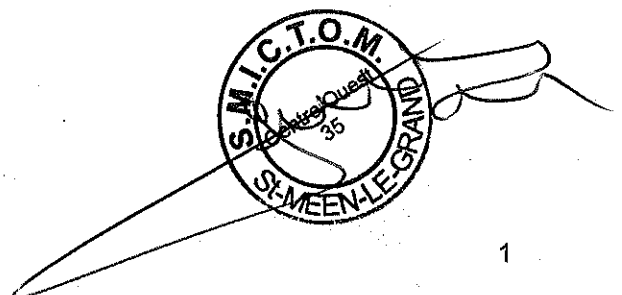
- décident de retenir le cabinet BURGEAP, sis à Couëron (44), pour réaliser une mission telle que décrite ci-dessus pour optimiser la géométrie de l'ISDND de point clos pour un montant de 28 740,00 €HT.
- autorisent le Président ou le vice-président délégué à signer le marché ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Méen-le-Grand, le 23 mars 2023

Le Président,

Hubert GUINARD



## Délibération du Bureau Syndical du jeudi 23 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 mars à 09h00, les membres du Bureau, convoqués le mercredi 15 mars 2023, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Hubert GUINARD

**Etaient présents :** Mme BOUGAULT, Mme BERREE, Mme GUEE, M.GUINARD, M.RONSIN, M.COWET, M.LOHAT, M. LEMAZURIER,

**Excusés :** M. PERTUISEL, M. ETHORE

**Assistaient également à la réunion :** M. ZILLIOX Directeur, M.LABBE ( commune de Le Verger)

**Objet :** Défraiement visite UVEOR de Plomeur

Dans le cadre des réflexions en cours sur la défense incendie du site de Point Clos, une visite technique a été réalisée le 14 mars dernier sur l'usine du syndicat Valcor situé à Plomeur (29), qui vient de s'équiper d'un nouveau dispositif.

Un repas a été pris en commun à l'issue de cette visite avec un paiement par le président du smictom centre ouest de 9 repas pour un montant total de 251€ correspondant à 3 personnes du smictom, 3 personnes de Théaud, 2 personnes du syndicat, une personne de Veolia.

**Après en avoir délibéré, le Bureau syndical à l'unanimité:**

- autorise le remboursement de M. GUINARD du montant de 251,00€ engagé pour 9 repas pris à sa charge dans le cadre d'une visite technique réalisée le 14 mars 2023 sur l'usine du syndicat Valcor situé à Plomeur (29),

- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,  
Fait à Saint-Méen-le-Grand, le 23 mars 2023

Le Président,

Hubert GUINARD

